

Plans de continuité pédagogique : comment les collèges peuvent "réorganiser..."

8-10 minutes

Dans un contexte d'inquiétudes liées à la gestion sanitaire, la rectrice de Strasbourg Élisabeth Laporte a accordé mi-novembre 2020 par courrier la possibilité aux principaux de collège de "faire évoluer [leur] organisation", indique-t-elle à AEF info, alors que seuls les proviseurs y étaient autorisés début novembre. À ce stade, les demandes seraient marginales, à hauteur de 6 plans de continuité pédagogique, pour 64 en lycée. La rectrice précise dans quelle mesure ces aménagements ont été envisagés, et souligne la nécessité de réfléchir à la notion d'hybridation au plan pédagogique.



Elisabeth Laporte, rectrice de Strasbourg. Droits réservés - DR - Rectorat de Strasbourg

"Je réunis chaque semaine les représentants de chefs d'établissement. Face aux interrogations remontées sur la possibilité de faire évoluer l'organisation en collège, j'ai répondu en adressant [le 16 novembre] un courrier aux principaux de collège, pour leur indiquer cette possibilité et rappeler les conditions - dont celles de la validation préalable (1) - à respecter", indique la rectrice de Strasbourg Élisabeth Laporte, interrogée le 20 novembre par AEF info.

L'académie a validé 64 plans de continuité pédagogique dans les lycées. "Il n'y a que six collèges qui ont fait part de leur besoin de réorganiser l'accueil des élèves", minimise la rectrice.

Collèges : "Des demandes d'hybridation" (SNPDEN-Unsa)

Cette inflexion de la politique académique par temps de Covid fait suite à une reprise des cours sous tension. Plusieurs collèges alsaciens (2) ont connu des mouvements de grève, avec plusieurs motifs invoqués : les difficultés d'application du protocole sanitaire (restauration, aération, etc.), les problèmes de remplacement, et aussi les conditions de l'hommage à Samuel Paty.

"Il y a un ressenti", observe Isabelle Marchand, secrétaire académique du SNPDEN-Unsa. "Les personnels de direction en collège ont interprété le silence du ministre vis-à-vis des collèges comme du mépris". "Certes, la plupart des équipes souhaitent rester en présentiel, ne voulant pas revenir à ce qu'on a connu au printemps. Mais, il y a des demandes d'hybridation dans certains collèges, qui peuvent avoir 700-800 élèves, des locaux restreints, des contraintes - sections internationales, alignements spécifiques, etc. - ou des classes allant jusqu'à 32, 33, 34 élèves".

"Nous l'avons dit récemment en commission Blanchet : 'il faut au moins permettre le dialogue. Un non de principe n'est pas acceptable'. Depuis, la rectrice a finalement ouvert la porte, mais cela aboutira-t-il à un accord ?", se demande Isabelle Marchand.

Aménagements des emplois du temps

D'après la rectrice, les collèges dont le plan de continuité a été validé pointent notamment "un risque de brassage important, du fait d'effectifs nombreux", qui les empêchait "d'assurer le respect du protocole sanitaire". D'autres demandes étaient liées "à une organisation complexe liée à l'accueil des parcours monolingues et bilingues", ou "à des absences de personnels enseignants, étant personnels vulnérables et cas contacts".

Pour ces aménagements, "le conseil fait aux principaux de collège a été d'envisager si possible un emploi du temps en privilégiant le mode une salle/une classe, pour limiter les déplacements", signale la rectrice. "Chaque situation est analysée au mieux - avec les corps d'inspection, la Dane et les Dasen. Si nous nous rendons compte que les modalités ne sont pas au bénéfice des élèves, nous prenons contact, en vue de faire évoluer le projet". La rectrice a aussi "rappelé aux principaux que le présentiel est à privilégier en éducation prioritaire. Le risque de décrochage est plus important, avec des cours à distance ; si cela se fait, cela doit être progressif".

Quelles formes et quelle part l'organisation hybride prend-elle dans ces collèges ? Concrètement, il s'agit souvent de soulager les créneaux qui jouxtent la pause méridienne, afin de faciliter le passage à la restauration, précise-t-on au rectorat.

Dans d'autres cas, des enseignants vulnérables (et maintenus à

distance) assurent leurs cours en distanciel ou en visio, avec une réorganisation des emplois du temps pour ne pas surcharger les heures d'étude pour les élèves. Autre exemple : le collège de Hoerd (Bas-Rhin) a réorganisé le cours de Langues et cultures de l'Antiquité en alternant les séances en présentiel et le travail à distance en autonomie via l'ENT, sur un rythme hebdomadaire.

"Nous mesurons un degré de maturité plus grand en lycée qu'en collège."

Basculer vers l'enseignement hybride est "plus compliqué" en niveau collège, note Élisabeth Laporte. "Nous mesurons un degré de maturité plus grand en lycée qu'en collège. Même si tous les professeurs et les élèves ont été formés à l'ENT Mon Bureau Numérique' depuis le début d'année".

Autre frein : en collège, "tous les élèves n'ont pas de PC", note la rectrice. En comparaison, les lycéens alsaciens y ont droit dans le cadre du Lycée 4.0, déployé à l'échelle de la région Grand Est ([lire sur AEF info](#)). "Les collectivités alsaciennes sont attentives à renforcer l'accès à l'ordinateur : les deux CD ont notamment acquis des flottes de tablettes pour les élèves de l'éducation prioritaire, et en particulier pour ceux en Cités éducatives. Et, une réflexion de l'académie et des deux départements a été engagée, pour pouvoir équiper tous les élèves". Dans les collèges qui se réorganisent, "le mode hybride a été préparé avec Lumni", "cela nécessite une information importante en direction des parents".

une situation Anticipée

À l'annonce du reconfinement fin octobre, l'académie se préparait depuis des semaines aux modalités hybrides (3). "Nous avons un devoir d'anticipation. Dès l'été, les chefs d'établissement avaient intégré cette possibilité", rappelle Élisabeth Laporte.

Le rectorat a alors transmis plusieurs préconisations aux proviseurs. "Les établissements situés en zones fragiles, ou accueillant des élèves fragiles, étaient incités à mettre du présentiel autant que possible. Deuxième point, l'hybridation ne peut être une solution de facilité, elle ne saurait renvoyer à une organisation simpliste, binaire, fondée sur une alternance de groupes A/B entre présentiel et distanciel". "La réflexion pédagogique doit précéder l'organisation, nous insistons là-dessus depuis septembre. Tous se sont mobilisés : Dasen, corps d'inspection, Dane, chefs d'établissement".

L'accent a ainsi été mis sur "la définition de l'hybridation". "Cette organisation est avant tout un modèle pédagogique et s'adresse à l'expertise des enseignants", appuie la rectrice. "À chaque situation d'apprentissage, va correspondre un modèle d'hybridation. Un

élève, dans son emploi du temps, peut en rencontrer plusieurs formes, selon l'objectif recherché".

De même, l'organisation peut différer d'un niveau à l'autre, d'un établissement à l'autre. "Dans un lycée professionnel, l'enseignant peut adresser aux élèves une vidéo présentant certains gestes professionnels, en amont de son cours en visio. En terminale de lycée général, le professeur va réunir une classe virtuelle et envoyer un diaporama à tous, puis rentrer en lien individuel avec les plus fragiles". À cet égard, l'hybridation est à saisir comme "une chance, une opportunité".

L'enseignement hybride doit "prendre des contours et des formes différentes, faire appel à l'interaction présentiel/distanciel", "en tenant compte du degré de maturité des élèves et de leurs difficultés", résume la rectrice. "Nous avons travaillé sur l'accompagnement des établissements, des professeurs, des élèves et aussi des parents. Avec en particulier, "un important travail de mise à niveau et de formations techniques (4). "Il y a eu une très bonne dynamique, avec la région Grand Est. Le Lycée 4.0 a beaucoup aidé, et nous avons tiré les conséquences de l'an dernier".